Projet éolien de Moutiers-en-Beauce (28)

Vue depuis la D107 en direction du bourg de Moutiers-en-Beauce

LETTRE D'INFORMATION N°1 Janvier 2022

« En 2020, la société JPee est venue présenter au conseil municipal un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune. Un débat a eu lieu sur l'opportunité de ce projet :

Le développement des énergies renouvelables, les nuisances, le nombre grandissant d'éoliennes sur notre territoire, l'impact financier pour les collectivités.

Le conseil municipal a délibéré en faveur d'une étude d'implantation avec plusieurs conditions :

- *Accord si l'implantation est en continuité d'un parc éolien existant,*
- *Augmenter la distance minimum des habitations de 500 à 750 m.*

Le fait que nous subissions déjà un impact visuel important de la part des implantations des communes voisines sans aucune contrepartie et que depuis 2019, les retombées financières sont plus favorables aux communes, le retour positif d'un échantillon de la population a influé dans le choix du conseil municipal.

Si ce projet abouti la commune pourra continuer ses investissements avec plus de facilité, en premier lieu la continuité de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications afin d'améliorer l'accès à internet pour tous les habitants et bien d'autres projets.

Sachez qu'aujourd'hui, les dotations de l'état continuent de diminuer et la commune n'a pas de ressources extérieures.

En espérant une bonne collaboration avec la société JPee et que la commune de Moutiers-en-Beauce puisse continuer son développement en toute autonomie. »

Patrick CHAPART, maire de Moutiers-en-Beauce

Un projet éolien à Moutiers-en-Beauce

JP Energie Environnement (JPee), producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable a étudié les contraintes, les servitudes et mènera dans les prochaines années des études environnementales (écologique, paysagère et acoustique) afin de déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, implantation, *etc.*).

Cette première lettre d'information a pour objectif de présenter à la population l'opportunité pour la commune d'accueillir un parc éolien, la zone d'implantation potentielle, le calendrier du projet ainsi que les prochaines étapes.

Une entreprise engagée sur toute la vie des projets

Développement **Financement** **Construction** **Exploitation**

Zone d'implantation potentielle

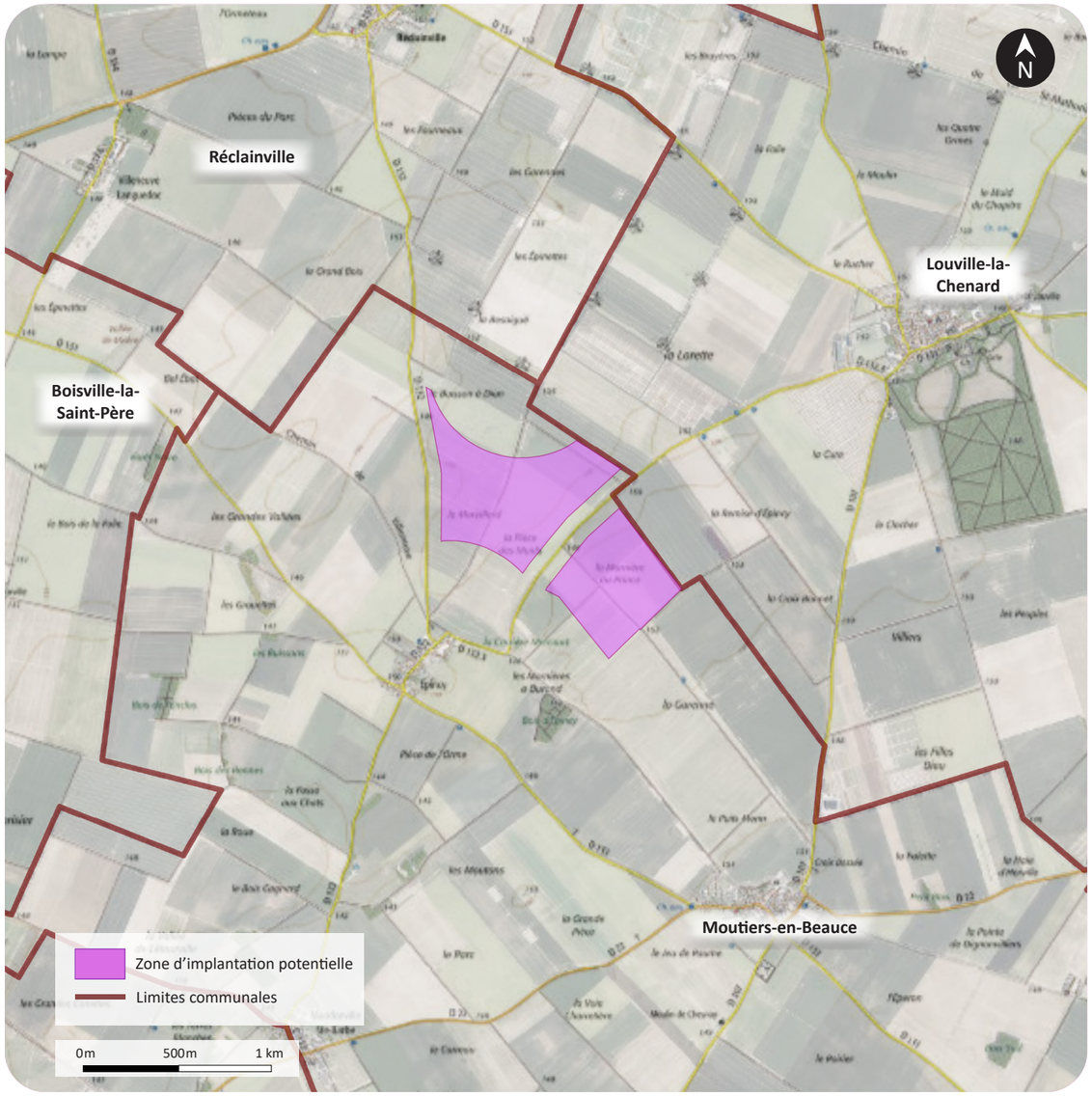

Historique

août 2020 — Rencontre avec le maire de Moutiers pour une présentation d'un projet éolien sur une zone non-concernée par les contraintes de l'Armée de l'air

novembre 2020 — Délibération favorable du Conseil municipal de Moutiers pour le lancement des études de faisabilité sur cette nouvelle zone potentielle

décembre 2020 — Signature des engagements fonciers

2021 — Lancement de l'étude écologique avec le bureau d'études THEMA Environnement sur le projet de Moutiers

Les études menées

Étude paysagère

- Aire d'étude : rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle
- Recensement des sensibilités du territoire
- Réalisation de simulations visuelles (depuis les villages et hameaux, les axes routiers et monuments historiques)
- Etude de différents scénarios d'implantation

Bureau d'études : **Agence Couasnon**

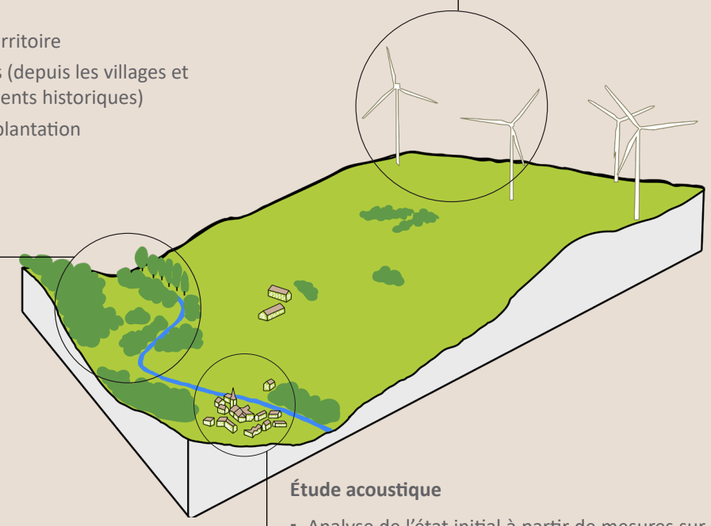

Étude écologique

- Aire d'étude : rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle
- 38 sorties sur l'ensemble de l'étude et tout inventaires confondus (chiroptères, faune/flore,avifaune)
- Cartographie des habitats naturels
- Prise en compte des enjeux chiroptérologiques et avifaunistiques
- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet (août 2021 à août 2022)

Bureau d'études : **THEMA Environnement**

Étude acoustique

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain en continu pendant environ 1 mois
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle
- Modélisation acoustique du projet éolien

Bureau d'études : **Delhom Acoustique**

Nos parcs sur le territoire

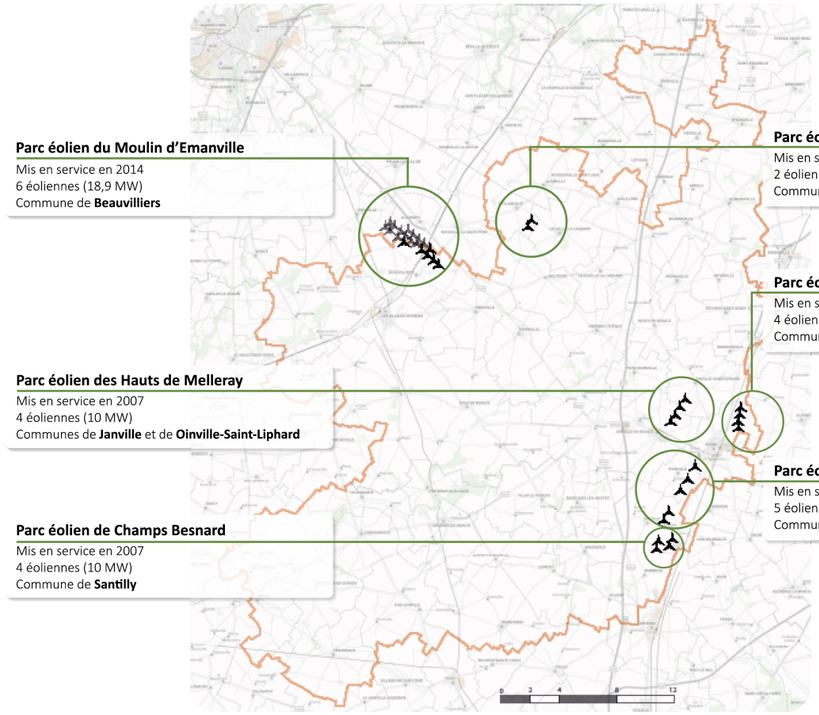

Déroulé d'un projet éolien

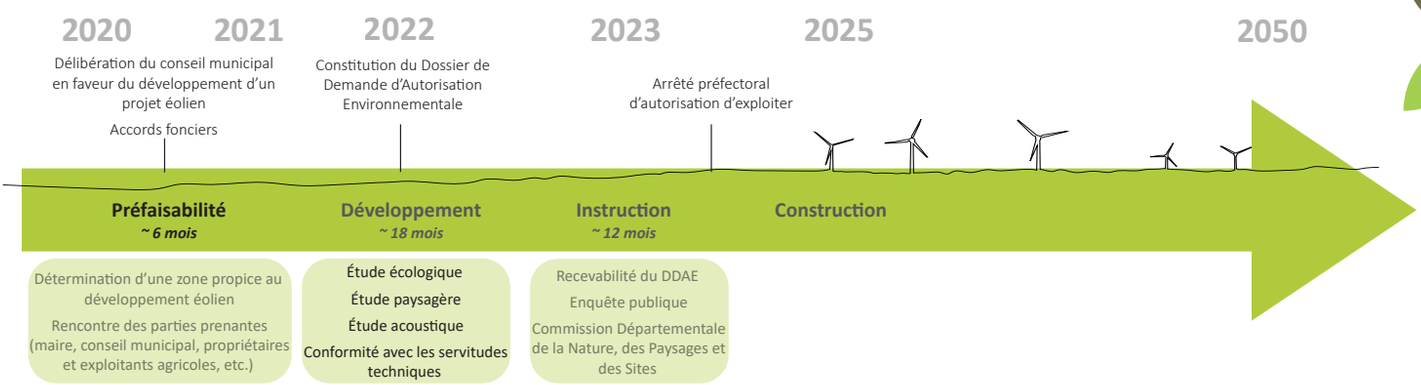

Les règles de démantèlement des parcs éoliens évoluent

Initialement, la réglementation sur la remise en état des sites éoliens imposait le retrait de 1 mètre de dalle en béton. L'arrêté du 22 juin 2020 impose dorénavant le retrait de l'intégralité de la dalle et l'obligation de remplacer les fondations excavées par des terres de même caractéristiques que sur le reste du terrain.

Les règles sur la constitution des garanties financières, mises en place dans l'hypothèse d'une défaillance du propriétaire du parc éolien, évoluent également. Le montant des garanties financières, constituées à la construction du parc éolien, pour le démantèlement futur des installations, a été revu à la hausse. Initialement fixé à 50 000 euros par éolienne, le montant est dorénavant proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante :
Coût unitaire de démantèlement = (50 000 + 10 000 x (Puissance unitaire installée en MW - 2))

Cette formule couvre le coût total du démantèlement déduit de la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, *etc.*). En effet, l'article du 22 juin 2020 impose une valorisation de 90 % de la masse de l'éolienne à partir du 1er juillet 2022.

énergie environnement

120 salariés

234 000 foyers alimentés

338 MW parcs en exploitation

BANQUE des TERRITOIRES | GROUPE Caisse des Dépôts

JP Energie Environnement (JPee) est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables** qui compte moins d'une centaine de salariés.

Depuis 2004, JPee **développe, finance, construit et exploite** des parcs éoliens et solaires. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges et Montpellier.

Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

En 2020, près de 590 GWh d'origine renouvelable ont été produits et ont permis l'alimentation en électricité de plus de 234 000 foyers.

JP Energie Environnement s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.

Contact

JPee (Agence Paris)
1 bis passage Duhesme
75018 Paris
Tél. : 02 31 43 70 00 - www.jpee.fr

Elisa Frelaut
Chef de projet éolien
elisa.frelaut@jpee.fr

PRODUCTEUR D'ÉNERGIES FRANÇAIS